

Ministry of Education
Mowat Block
900 Bay St.
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2012: ELCC10

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs généraux/commissaires, GSMR/CADSS
Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR/CADSS

EXPÉDITRICE :

Pam Musson
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes
d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation

DATE :

le 11 juillet 2012

OBJET :

**Documentation relative à la modification de l'entente sur les
services de garde d'enfants 2012**

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe les documents qui font partie de l'entente de modification des services de garde pour 2012. Tel que précisé dans la note de service 2012: ELCC8 qui vous a été transmise le 3 juillet 2012, ces documents reflètent les modifications apportées à votre financement 2012 pour les aspects suivants :

- Transition - Fonctionnement (A661);
- Transition - Immobilisations (A713);
- Réparations et entretien/Santé et sécurité (A375);
- Financement de capacité pour appuyer la transformation (A412).

Pour les GSMR/CADSS y ayant droit, cette modification s'applique également au financement au titre des petites installations de distribution d'eau qui a été transféré du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) au ministère de l'Éducation le 1^{er} avril 2012.

Nouveau financement et degré de marge de manœuvre :

Le Ministère s'est attaché à laisser une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires du réseau de services à l'égard des nouveaux fonds investis en 2012. Voici quelques précisions sur ce nouveau financement et la marge de manœuvre qui s'y rapporte :

- Transition – Fonctionnement 2012 (A661) - Un financement a été alloué au code Apprentissage et développement des jeunes enfants (A661) où l'on peut appliquer la formule en vigueur pour la marge de manœuvre et les dépenses en cours. Veuillez noter que le nouvel investissement comporte une limite de 10 pour cent sur les frais administratifs. Les GSMR/CADSS peuvent transférer leur allocation 2012 au titre de la Transition - Fonctionnement (A661) à A663/A664, A713, A375 et A412.

- Financement de capacité pour appuyer la transformation 2012 (A412) – De nouveaux fonds ont été alloués sous un nouveau code d'identification, A412. Ces fonds sont destinés à soutenir la viabilité et à faciliter la transformation des services de garde d'enfants au sein des collectivités. Les critères relatifs aux dépenses et à l'admissibilité sont décrits à l'Annexe B des Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles que vous trouverez ci-jointes. Les GSMR/CADSS peuvent transférer des fonds du nouveau code A412 vers A375 et A713.
- Transition - Immobilisations 2012 (A713) – Des fonds ont été alloués au titre des Immobilisations pour la transition des services de garde (A713), les critères d'admissibilité étant décrits dans la version 2012 des Lignes directrices sur le financement de transition des services de garde d'enfants. Ces fonds sont en sus de votre allocation originale pour 2012 et devraient servir en priorité à des projets de réfection destinés à adapter les locaux pour des groupes d'âge plus jeunes. Les GSMR/CADSS peuvent transférer leur ancienne et leur nouvelle allocation au titre de la Transition - Immobilisations 2012 (A713) vers A375 et A412 si les besoins communautaires sont satisfaits sans devoir recourir à l'allocation A713.
- Réparations et entretien 2012 (A375) – Des fonds ont été alloués à A375 pour aider les exploitants des services de garde à satisfaire les exigences au chapitre santé et sécurité. Ce nouvel investissement est en sus de la marge de manœuvre dont disposent les GSMR/CADSS pour transférer des fonds vers A375 (jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par garderie) de A661 et A663/A664. Les GSMR/CADSS peuvent transférer des fonds de leur allocation 2012 au titre des réparations et de l'entretien (A375) vers A412 et A713.

En réponse à la demande d'une plus grande marge de manœuvre sur le plan financier, les GSMR/CADSS peuvent désormais transférer les fonds alloués à la garde d'enfants dans le cadre du programme *Ontario au travail* à d'autres codes d'identification non relevés comme exceptions dans la politique sur la marge de manœuvre financière. Cette marge de manœuvre ne peut être exercée que si des appuis de soutien à la garde d'enfants sont disponibles si requis par les participants du programme *Ontario au travail* afin de leur permettre de travailler ou de prendre part à des activités d'aide à l'emploi.

Les GSMR/CADSS devront préciser l'usage qu'ils feront de leur marge de manœuvre financière pour les investissements de 2012 et les services de garde dans le cadre d'Ontario au travail dans leurs prévisions révisées (devant paraître le 12 juillet 2012) ainsi que dans les états financiers saisis dans le SIFE.

Pour plus d'information sur les changements qui se sont opérés, veuillez vous reporter à la version actualisée 2012 du document ci-joint, Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles :

- Changements au niveau de la politique relative à la marge de manœuvre financière - pages 10, 11 et 12
- Information sur le financement au titre des petites installations de distribution d'eau - pages 16 et 17
- Lignes directrices sur le financement de capacité pour appuyer la transformation (A412) - pages 21 et 22

Les révisions mineures suivantes ont également été apportées aux lignes directrices depuis la version de janvier 2012 :

- Renseignements supplémentaires sur le processus à suivre pour les demandes de remboursement des territoires non érigés en municipalités - pages 14, 15 et 16
- Renseignements supplémentaires sur les exigences à satisfaire pour la présentation des états financiers - page 8

Modification de l'entente sur les services de garde d'enfants

Veillez remplir, signer et dater la modification de l'entente sur les services à la page 2 et veiller à faire parvenir au ministère de l'Éducation deux exemplaires de la modification et des annexes correspondantes à l'adresse ci-dessous d'ici le 31 août 2012 :

a/s : Pam Musson, directrice,
Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation
Édifce Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Annexe A : Description des services

L'annexe de la description des services a été remaniée de manière à inclure le nouveau code d'identification et la description des services pour le Financement de capacité pour appuyer la transformation (A412).

Les GSMR/CADSS trouveront également dans leur modification une description de services pour les petites installations de distribution d'eau (A515). Cette annexe s'applique uniquement aux GSMR/CADSS qui ont historiquement reçu ce financement du MSEJ pour le destiner aux exploitants des services de garde d'enfants.

Annexe C : Budget

Voici les codes d'identification pour vos nouvelles allocations pour 2012 tels qu'ils figurent dans l'annexe budgétaire :

- Transition - Fonctionnement : A661, Apprentissage et développement des jeunes enfants - Fonctionnement
- Santé et sécurité : A375, Réparations et entretien
- Immobilisations pour la transition des services de garde : A713 Transition - Immobilisations ,
- Financement de capacité pour appuyer la transformation : A412, Financement de capacité pour appuyer la transformation (NOUVEAU)
- Petites installations de distribution d'eau (le cas échéant) : A515, Petites installations de distribution d'eau

Investissements – Flux de trésorerie 2012

Vos nouvelles allocations au titre de la garde d'enfants vous seront payées lors du versement qui vous est dû au mois de septembre (avec effet rétroactif à avril) à condition que vous fassiez parvenir au Ministère l'entente de modification dûment signée d'ici le 8 août 2012. Les GSMR/CADSS qui présenteront ce document après cette date limite, devront attendre jusqu'au versement suivant.

Nous vous rappelons que les GSMR/CADSS peuvent consulter la version actualisée des lignes directrices sur la garde d'enfants sur le site <http://faab.edu.gov.on.ca/CCGuidelinesFR.htm>.

Veillez communiquer avec votre conseillère en services de garde d'enfants pour toute question ou précision sur la présente note de service et les documents ci-joints. Pour toute question à l'égard des calculs des flux de trésorerie ou des exigences en matière des rapports, veuillez communiquer avec votre analyste financier.

Nous vous remercions de votre coopération et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration.

L'original signé par

Pam Musson

c.c. : Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage des jeunes enfants, ministère de l'Éducation
Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation
Andrew Davis, directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
Rupert Gordon, directeur, Direction des politiques et des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants